

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 juin 2023

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Absents exc.	Absent	Votants
13	10	3		13

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

Étaient présents		
M. WOLLJUNG Serge	M. FALLITO Giovanni	Mme PECYNA Carole
M. MULLER Jean-Marie	Mme CAISSUTTI Claudie	M. BOULANGE Philippe
M. POINSIGNON Gilles	M. MARTIN Michel	
Mme LUBNAU Dominique	Mme WAGNER Mirèse	
Étaient absents excusés :		
Mme MARTIGNON Sonia	Pouvoir à Mme LUBNAU Dominique	
M. GIRARD Guy	Pouvoir à M. MULLER Jean-Marie	
Mme KRÄWER Alice	Pouvoir à Mme WAGNER Mirèse	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 12 mai 2023 2. Elections sénatoriales : élections des délégués et suppléants 3. Désignation référent déontologue élus 4. Commission Communale Consultative de la Chasse 5. Points divers 		

Le Conseil choisit pour secrétaire de séance Madame Mirèse WAGNER

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 mai 2023.

2. ELECTIONS SENATORIALES : ELECTIONS DES DELEGUES ET SUPPLEANTS (DELIBERATION D2023-05-01)

Rapporteur : Serge WOLLJUNG, Maire

VU le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Michel Martin, Mme Claudie Caissutti, Mme Carole Pecyna et M. Gilles Poinsignon.

Mme Mirèse Wagner a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire.

b) Élection des délégués

Les candidatures enregistrées :

- ✓ Monsieur Serge Wolljung
- ✓ Madame Sonia Martignon
- ✓ Monsieur Gilles Poinsignon

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13 - bulletins blancs ou nuls : 0 - suffrages exprimés : 13

Ont obtenu :

- Monsieur Serge Wolljung 13 voix ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.
- Madame Sonia Martignon 13 voix ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.
- Monsieur Gilles Poinsignon 13 voix ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- ✓ Monsieur Michel Martin
- ✓ Monsieur Jean-Marie Muller
- ✓ Madame Carole Pecyna

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13 - bulletins blancs ou nuls : 0 - suffrages exprimés : 13

Ont obtenu :

- Monsieur Michel Martin 13 voix ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.
- Monsieur Jean-Marie Muller 13 voix ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.
- Madame Carole Pecyna 13 voix ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

3. APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS (DELIBERATION D2023-05-02)

AJOURNEE

4. COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE LA CHASSE (DELIBERATION D2023-05-03)

VU l'arrêté 2023-DDT-SERAF-UFC n°9 du 20 avril 2023 portant approbation du cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales pour la Moselle ;

CONSIDERANT que dans le cadre du renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2033 il est nécessaire de nommer des représentants de la commune au sein de la Commission Communale Consultative de la Chasse.

Cette commission est constituée par :

- Le Maire et 2 Conseillers Municipaux,
- Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- Le Trésorier Municipal,
- Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture,
- Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs,
- Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière,
- Le Lieutenant de Louveterie Territorialement Compétent,
- Le Chef du Service Départemental de l'ONCFS,
- Un représentant de l'ONF.

Monsieur le Maire est donc de fait membre de cette Commission et deux autres Conseillers doivent y être nommés.

Monsieur le Maire demande quels sont les Conseillers Municipaux volontaires pour intégrer cette Commission.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Gilles Poinsignon et M. Giovanni Fallito comme membres de la Commission Communale Consultative de la Chasse de Silly-sur-Nied.

5. POINTS DIVERS

NEANT

La séance est levée à 19H20.

Fait à Silly-sur-Nied, le 16 juin 2023

La secrétaire de séance



Mirèse WAGNER

Le Maire



Serge WOLLJUNG